

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

DATE DE CONVOCATION : 16/11/2009
DATE D'AFFICHAGE : 17/11/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10

L'an deux mil neuf le mardi 24 novembre à 20 h le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte & BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : /

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, M. LUTELLIER a été élu secrétaire

Monsieur Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants nécessitant délibération :

- Redevance occupation des sols par France Telecom
- Indemnités de fonction du comptable du trésor et de son remplaçant
- Ajustement de compte du Lotissement du bordage et clôture du budget annexe

Cantine/Garderie : La séance commence sur place par une visite de la cantine garderie, en service depuis le jeudi 5 novembre 2009. Des points de détails sont à finaliser, et les charpentiers devraient commencer à poser le trespas avant la fin de la semaine.

Le Conseil décide également de faire les vœux du maire et l'inauguration en même temps le samedi 9 janvier au matin.

La commission d'appel d'offres présente les avenants suivants concernant ce dossier pour lesquels elle donne un avis favorable :

N° LOT	ESE	MNT HT	- OU + VALUE	NOUVEAUX MNT HT	% DEPASSEMENT
5	BABIN JAMES	8507.04	-464.35	8042.69	-5.46 %
6	LATOIR	10235.87	+ 1485.05	11720.92	+ 14.51 %
7	SAB ELEC	5855.00	+290.00	6145.00	+4.95 %
8	SAB ELEC	19578.00	+372.00	19950.00	+1.90 %
9	LEDAUPHIN	8961.28	+412.20	9373.48	+4.60 %

Il reste seulement à éclaircir le manque d'un vasque dans les toilettes (SAB ELEC) et des somme données par le carreleur qui pousse un peu exagérées (LEDAUPHIN).

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE ces 5 avenants, AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

École :

1. École numérique rurale

A la séance dernière il avait été proposé un devis (TBI, + portables instituteurs) qui ne correspondait pas au souhait des enseignants. Logicia a proposé un autre devis TBI, Micro visualiseur de documents et 5 portables élèves de 11,6" pour un total hors taxes de 5384.00 €.

Ce devis recueille cette fois-ci l'unanimité. Compte tenu des délais la convention avec l'Inspection Académique a été signé et ce dernier devis accepté. Monsieur Le Maire précise que le tout récent courrier de l'Inspection Académique demande la facture acquittée au plus vite.

2. Classe de neige

Elle aura lieu du 17 au 26 janvier 2010. Le coût total du séjour s'élève à 14264 € tout compris (forfait, visites...) Monsieur Le Maire PROPOSE une participation totale de 5200 €, versée sous forme de subvention à l'APE chargé de la gestion de ce voyage, ce qui ferait une répartition de 150 €/FAMILLE pour les familles, et 200 €/ enfant pour l'APE et 200 €/enfant pour la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord pour cette subvention et CHARGE Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

Prévoir également offrir le petit déjeuner le matin du retour à la cantine/garderie.

A l'arbre de Noël du 10 décembre, c'est la commune qui offre le verre de l'amitié après le spectacle, Monsieur Le Maire précise qu'il a demandé à l'Epi d'Or de fournir la boisson et les gâteaux correspondants.

Lotissement du Coteau du Domaine :

Monsieur Le Maire INFORME le conseil municipal que M.JANVIER Mickaël et Melle BOURDIN Virginie demeurant à BEAULIEU SUR OUDON10 rue de la Vigne souhaitent acquérir le lot n°10 du lotissement « Le Coteau du Domaine » cadastré section C 1186 d'une superficie de 8a 10ca au prix de 25.00 € HT le mètre carré soit un prix hors taxes de 20250.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

DONNE son ACCORD et

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou M. BODIN Jean-Pierre, 1^{er} adjoint, en cas d'empêchement du maire à signer l'acte chez Maître GOUABAU Notaire à COSSÉ LE VIVIEN.

Recensement agricole : Il aura lieu en 2010 la réunion avec Madame GAZON pour une première approche.

Gîte de la Petite Couannièrre :

M. GENDRY souhaite mettre que la commune finance l'inscription d'un panneau qu'il fournit de 3mx1.50m présentant le gîte au bout du chemin de la Petite Couannièrre en échange d'un emplacement au bourg du chemin permettant à la commune d'y installer le panneau du lotissement du Coteau du Domaine.

Le Conseil Municipal CHARGE

- Marc ROCHER d'établir des devis,
- Monsieur le Maire de recueillir l'avis de Monsieur le Maire de MONTJEAN et de demander l'accord de la DDE.

Prévisions 2010 : Il est envisagé d'étudier pour le budget 2010 le lancement d'un atelier communal. Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant d'étudier sa construction en intégrant de nouvelles énergies (éoliennes) et environnementales avec des panneaux photovoltaïques ce qui permettrait d'obtenir la subvention Européenne FEDER. Le Conseil choisit les maîtres d'œuvre suivants : Concept Habitat, Chaineau et SORIN Joël à CRAON.

Il est toutefois émit des doutes sur le fait qu'il soit opportun de faire de nouveau frais vu la conjoncture.

Mobilier pour la garderie

En voirie un budget maximum de 50000 € tout compris (point à temps, réfection de chemins, élagage)

Eclairage du terrain de football où une subvention de 50% sur un plafond de 10000 € peut-être obtenue.

Etudier la réfection du chauffage de l'église

Installation de 2 bornes solaires dans la 1^{ère} moitié en montant le chemin du Bordage.

Tarif salle des fêtes pour 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE comme suit les tarifs 2010 pour la salle des fêtes applicables dès le 1^{er} janvier 2010 :

Type de location	Prix 2009	Prix 2010	DIVERS	Prix 2009	Prix 2010
Vin d'honneur	39.00	40.00	Avance sur location à la réservation	75.00	75.00
Banquet- Soirée associative	171.00	174.00	Utilisation la veille de la location	30.00	30.00
Mariage	204.00	208.00	Utilisation le lendemain de la location	45.00	45.00
Fête de famille	123.00	125.00	Location de la sono	22.00	22.00
Soirée personnes de la commune	89.00	90.00	Chèque caution pour la sono	750.00	750.00
Buffet campagnard	123.00	125.00	Location couverts complets	0.50	0.50
Réunion	61.00	62.00	Location couverts simples	0.25	0.25
Nuit de la St Sylvestre	131.00	133.00	Verres, tasses, assiettes cassés	1.00	1.00
Après-midi détente club extérieur	55.00	56.00	Carafe manquante	2.00	2.00
			Couteau de table manquant	2.30	2.30
PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2009	Prix 2010			
Vin d'honneur	23.00	24.00	FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	Prix 2009	Prix 2010
Réunion	31.00	32.00	Salle et parquet moyennement sale	40,00	40.00
Repas, soirée	69.00	70.00	Salle et parquet très sale	80,00	80.00

Délégation au maire :

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant de 10 000 € ;

2°) de décider de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans en suivant les indices INSEE du coût de la construction.

3°) de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10°) d'encaisser les recettes imprévues et/ou régularisation de fournisseurs et autres prestataires, produits sous forme de chèque et/ou virement administratif.

LGV :

Le point est fait sur ce projet. Les classifications de terres par la Commission Intercommunale a démarré début novembre et 4 journées d'échantillonnages ont été faites, il en reste une vingtaine à faire jusqu'au mois d'avril. Une première réunion de restitution est prévue le 21 décembre 2009 en après-midi.

THT :

Le point a été fait le 7 novembre avec l'association Beaulieu sous Tension. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré en mairie de Beaulieu M. ZOCCHETTO, en présence de Christophe HERMAGNÉ, J-Pierre BODIN et Marc ROCHER. Il a entendu notre volonté de travailler avec un géobiologue et le comprend. Du côté de RTE, Monsieur JACOB souhaite d'abord connaître les conclusions des commissaires enquêteurs et de l'enquête d'utilité publique avant de s'engager Il doit tout de même contacter M. ZOCCHETTO et une rencontre aura lieu avec ce sénateur et MRS PERRIN & JACOB de RTE.

Une randonnée pédestre aura lieu le dimanche 6 décembre et Christophe HERMAGNÉ en fournira l'itinéraire dès qu'il sera connu.

Redevance d'occupation des sols France TELECOM :

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications,

Après avoir exposé qu'en dépit de l'annulation de son décret d'application, l'article L 47 du code des postes et de télécommunications, posant des principes généraux suffisamment explicites, garantis au niveau européen, et dans la rédaction issue de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 régulièrement promulguée, est toujours en vigueur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public :

Au titre de l'année 2009, selon le barème suivant :

- pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien (par km linéaire) :
47.34 € X 18.932 Km = 896.24

- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire) :
35.51€ X 1.59 Km = 56.46

- Pour les autres installations (par mètre carré au sol) : 23.67 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Décide que pour l'année 2009 le montant des redevances s'élève à **976.37 €** somme devant être arrondie à l'Euro le plus proche soit 976.00 €.

Ces tarifs seront modifiés dès la publication du nouveau décret.

Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Autorise Monsieur le Maire à appliquer le barème légal pour les années à venir et lui donne toute compétence à l'encaissement de cette redevance.

Indemnité du comptable du trésor et remplaçant :

Pour la période du 8/12/2008 au 2/2/2009, le comptable du trésor remplaçant M. PAUMARD sollicite une indemnité de conseil et de budget de 30.37 €

Pour la période du 3/2/2009 au 31/12/2009, le comptable du trésor M. COURCAULT sollicite une indemnité de conseil et de budget de 333.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord et charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

Clôture lotissement du Bordage et ajustement comptable :

La dernière échéance du lotissement du Bordage a présenté 0.09 € d'intérêts supplémentaires dus aux arrondis qu'il convient de régulariser avant la clôture définitive dudit budget annexe en procédant de la manière suivante :

Prélèvement de 0.09 € du compte excédentaire 6521 pour les affecter au compte d'intérêt des emprunts n°66111.

Puis clôturer le budget annexe du lotissement du Bordage qui présente un excédent en section de fonctionnement de $514.72 - 0.09 = 514.63$ € et de verser l'excédent au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE son ACCORD pour l'ajustement comptable tel que présenté ci-dessus et

CHARGE Monsieur le Maire de passer les écritures comptables correspondante

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe du Lotissement du Bordage au 31 décembre 2009

DÉCIDE de verser l'excédent de 514.63 € au budget communal par un mandat au 6521 du lotissement du Bordage et un Titre au 755 -1 du budget communal.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'adduction d'eau potable

Le Maire **présente** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'exercice 2008, approuvé par le S.I.A.E.P. de Loiron.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **n'émet pas de remarques** sur le présent rapport.

Divers :

Trompette : la commission attend vos articles pour permettre une parution tout début janvier 2010.

Bibliothèque: L'équipe de bénévoles souhaiterait descendre la bibliothèque au rez-de-chaussée et diffuser l'information dans la trompette. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour un placard.

Le conseil municipal rejette la demande de M. CAOUS qui souhaitait acheter du terrain à la suite des garages du Presbytère pour y construire le sien.

Monsieur Le Maire présente un courrier de M. & MME PIAU souhaitant que les peupliers tout autour de l'étang soient abattus. Ils ont été planté en 1976 et deviennent dangereux. Le conseil donne son accord et charge Monsieur le Maire d'étudier la filière bois déchiqueté et ainsi la coupe en échange du bois. Il est décidé de replanter aussitôt d'autres arbres pour compenser.

Délégué à l'environnement Hervé CORNÉE et Marc ROCHER se proposent pour participer à cette commission au sein de la CCPL et il est confirmé que Jean-Luc ROCHER est délégué au conseil de développement de la CCPL.

PADD : avant validation par le conseil municipal Monsieur le Maire souhaite réunir la commission et Madame DION pour un bilan final.

PROCHAINE RÉUNION LE MARDI 15 DÉCEMBRE à 20 h